

# nt-Gilles-Croix-de-

## La pêche professionnelle aux pignons bientôt encadrée

Tous les éléments se mettent en place pour que la pêche aux pignons soit réglementée, dans le but de protéger les gisements des plages gillocru-ciennes et montoises.

Le 20 novembre, le Comité de Protection de la Nature et des Sites (CPNS) adressait une lettre au Préfet de Vendée pour lui faire part de ses inquiétudes sur l'éventuelle exploitation des gisements de pignons.

Les gisements de tellines, ou pignons, sont présents sur le littoral vendéen et plus particulièrement sur les plages gillocru-ciennes et montoises. Pour en préserver la subsistance le CPNS a donc écrit dernièrement au préfet. « La gestion de l'affaire des tellines est exemplaire et le CPNS veut rendre hommage à l'ensemble des intervenants mobilisés pour qu'une réponse soit apportée au problème d'une éventuelle surexploitation des gisements. Dès l'apparition du problème, les municipalités, le préfet, mais aussi les pêcheurs, associations de pêcheurs et administrations se sont associés pour préserver ces gisements d'une exploitation mal maîtrisée. Les pêcheurs professionnels eux-mêmes ont



La préfecture s'est engagée à identifier et examiner les zones de récolte.

exprimé le vœu d'une gestion encadrée. Les actions concertées des uns et des autres permettront la mise en œuvre d'un règlement ».

### La réponse du préfet au CPNS

Le 18 décembre, le préfet de Vendée adresse sa réponse au CPNS et l'invite à participer à l'élaboration d'un cadre réglementaire local avec les professionnels et la Direction départementale des Affaires Maritimes. Le préfet a bien pris note des inquiétudes « légitimes » et de son « obligation de procéder à

l'identification et à l'examen de l'état sanitaire des zones de récolte ».

Il ajoute que « ce n'est qu'au vu des résultats qu'il est possible d'accorder ou de refuser les permis de pêche à pied ». Cependant, « le secteur de Saint-Gilles-Croix-de-Vie dont les analyses montrent qu'il est régulièrement affecté par des pollutions ponctuelles est de ce fait de la zone ». Les responsables du CPNS ont répondu qu'ils « participeront bien-entendu à cette aimable invitation ».

Informations sur Internet :  
[www.cpns.fr](http://www.cpns.fr)